

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 26/03/2026

ID : 069-216901512-20260320-DELIB_2026_07-DE



N° DELIB_2026_07

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Andrée CHOPIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : MM. Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Noël FAVROT, Pascale MEUNIER, Robert EMMETIÈRE, Laurence BERERD, Guy REZIG, Sandra BAILLY, Olga BONNIER CROSO, Christèle DEL CAMPO, Cédric SÉDILLEAU, Émilie CHASSAGNE, Christina POLIDORI, Yannick JACQUET, Valentin CHASSAGNE, Donatien VERMOREL, Étienne DESCOMBES, Karine LACROIX, Jérémy GIROUD, Michael SAINT-ANDRÉ

Absents :

Mme Christèle DEL CAMPO a été élue secrétaire.

OBJET : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : **19**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **3**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **16**

Majorité absolue : **10**

a obtenu :

- Mme Marie-Andrée CHOPIN **16 voix (seize voix)**

Mme Marie-Andrée CHOPIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

